

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024**

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi, le 4 mars 2024 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Absence M. Christian Lemay, siège #2

Mme Anny Boisjoli agira à titre de greffière de la séance.

**Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**1) Administration.**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 5 février 2024.
- 1.3 Liste des comptes à payer et payés.
- 1.4 Nomination de la trente-sixième édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.
- 1.5 Affectation du surplus accumulé – équilibrage du budget 2023.
- 1.6 F.Dugas Électrique inc. – Moteur et support pour fournaises.
- 1.7 Autorisation de paiement d'un montant compensatoire de 1350 \$ à M. Gilles Lalancette pour l'achat de la maison située au 10-12 rue Ste-Marie.
- 1.8 Mandat à André Gosselin pour photo du Conseil 2021-2025 ainsi que pour les pompiers.
- 1.9 Autorisation de signatures du bail pour location de terrain avec le ministère de la Cybersécurité et du numérique.

**2) Incendie et sécurité civile.**

- 2.1 Rapport annuel d'activités incendie année 11 (2023) – Approbation.
- 2.2 Techni-Consultant – Offre de services professionnels pour accompagnement des étapes préliminaires de la construction d'une nouvelle caserne.
- 2.3 Demande d'achat d'une mousseuse pour la laveuse à pression.
- 2.4 Un à Un Architecte – Offre de services professionnels pour les étapes préliminaires à la construction d'une nouvelle caserne.
- 2.5 Certification d'autosauvetage - autorisation de dépense.

**3) Voirie.**

- 3.1 Rapiéçage mécanique et manuel des chemins – octroi de contrat.
- 3.2 Marquage des lignes sur les chemins – octroi de contrat.
- 3.3 Scellement des fissures – octroi de contrat.
- 3.4 Fauchage des bordures de routes et débroussaillage des fossés – octroi de contrat.
- 3.5 Balayage au coin des chemins – octroi de contrat.
- 3.6 Abat-poussière – mandat à Somavrac c.c.
- 3.7 Service de niveleuse pour l'année 2024 – octroi de contrat.
- 3.8 Demande d'un budget additionnel pour les outils manquants dans le garage municipal.
- 3.9 Les Entreprises Myrroy – Balai sur la rue Principale.
- 3.10 Autorisation de paiement de la facture numéro 091216 de R. Lemire Auto Suspension Inc.

- 3.11 Autorisation d'achat de poteaux pour les panneaux de signalisation routière.
- 4) Hygiène du milieu.**
- 4.1 Travaux d'entretien dans le cours d'eau Fontaine – mode de répartition des coûts estimés.
- 4.2 Travaux d'entretien dans le cours d'eau Armand-Doré branche 3 – mode de répartition des coûts estimés.
- 4.3 Offre de services professionnels d'Aquatech – Suivi terrain de la toxicité des installations des eaux usées.
- 4.4 Compteur d'eau du Québec – calibration des compteurs.
- 5) Urbanisme, zonage et aménagement.**
- 5.1 Démolition du bâtiment situé au 10-12, rue Ste-Marie – présentation des soumissions.
- 5.2 Demande de modification de vocation du chemin de l'épuration en rue municipale au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable.
- 6) Loisirs et Culture.**
- 6.1 Programme de camp de jour en accompagnement – mandat à la Ville de Drummondville.
- 6.2 Signification de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Guillaume à la MRC de Drummond pour la mise en place d'un panneau d'exposition permanent.
- 7) Varia.**
- 8) Comités.**
- 9) Correspondance.**
- 10) Période de questions.**
- 11) Levée de l'assemblée.**

**037-03-2024**

Sur proposition de Francine Julien appuyé par Luc Chapdelaine, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée.

**038-03-2024**

**1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 5 février 2024.**

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:  
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

**039-03-2024**

**1.3 Liste des comptes à payer et payés.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 014-01-2024 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :  
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :

Comptes à payer : 69,183.46 \$  
Incompressibles : 75,987.55 \$  
Salaires de février : 38,758.00 \$

**TOTAL : 183,929,01 \$**

Adoptée.

**040-03-2024**

**1.4 Nomination de la trente-sixième édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.**

CONSIDÉRANT qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté ;

CONSIDÉRANT que la 36e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive ;

SUR PROPOSITION DE Luc Chapdelaine et appuyé par Dominique Laforce :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de proclamer la semaine du 17 au 23 mars 2024, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adoptée.

**041-03-2024**

**1.5 Affectation du surplus accumulé – équilibrage du budget 2023.**

CONSIDÉRANT qu'un déficit budgétaire pour l'année antérieure pourrait avoir lieu lors de l'audit financier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AFFECTER le surplus accumulé pour le montant qui serait déficitaire lors de l'audit financier de l'année antérieure.

De transmettre une copie de cette résolution à la firme comptable responsable de l'audit financier.

Adoptée.

**042-03-2024**

**1.6 F. Dugas électrique – Moteur et support pour fournaises.**

CONSIDÉRANT que les fournaises pour le chauffage de la salle municipale du 2<sup>e</sup> étage a fait défaut récemment;

CONSIDÉRANT que les pièces de remplacement pourraient être difficiles à avoir rapidement;

CONSIDÉRANT que cela pourrait avoir un impact sur les activités municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine et

RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise l'achat d'un moteur et d'un support au montant de 304 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-190-00-632.

Adoptée.

**043-03-2024**

**1.7 Autorisation de paiement d'un montant compensatoire de 1350 \$ à M. Gilles Lalancette pour l'achat de la maison située au 10-12 rue Ste-Marie.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume a acquis la propriété située au 10 et 12 rue Ste-Marie de M. Gilles Lalancette;

CONSIDÉRANT qu'en guise de compensation, une entente verbale avait été prise avec M. Lalancette afin de lui remettre un montant de 1350 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque et

RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise un paiement de 1350 \$ à Monsieur Gilles Lalancette en guise de compensation comme discuté lors de la vente et qu'aucun autre montant ne sera accordé.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-190-00-522.

Adoptée.

**044-03-2024**

**1.8 Mandat à André Gosselin pour photo du Conseil 2021-2025 ainsi que pour les pompiers.**

CONSIDÉRANT l'offre de services d'effectuer des photos officielles des membres du Conseil et du service incendie;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend les formats numériques pour le site internet, une photo officielle par personne et deux photos de groupe;

CONSIDÉRANT que l'offre au montant de 1595 \$ plus taxes a été prévue au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce et

RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume mandate M. André Gosselin pour la prise de photos et autorise la signature de l'entente au montant de 1595 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-130-00-699 pour les membres du Conseil et au poste 02-220-00-699 pour le service incendie.

Adoptée.

**045-03-2024 1.9 Autorisation de signatures du bail pour location de terrain avec le ministère de la Cybersécurité et du numérique.**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Cybersécurité et du numérique désire procéder à l'installation d'une tour de communication pour les services d'urgence sur le terrain des étangs aérés;

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer à certaines règles, un bail doit être dûment signé;

CONSIDÉRANT que ce bail a été vérifié par notre conseiller juridique;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et

RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume approuve le bail présenté par le ministère de la Cybersécurité et du numérique avec les modifications proposées par notre conseiller juridique;

QUE le maire, M. Robert Julien et la directrice générale, Mme Anny Boisjoli soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit bail.

Adoptée.

**2. Incendie et sécurité civile.**

**046-03-2024 2.1 Rapport annuel d'activités incendie année 11 (2023) – Approbation.**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Luc Chapdelaine  
Appuyé par Mathieu Labrecque  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 11 des activités en matière de sécurité incendie 2023.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 11 des activités en matière de sécurité incendie 2023 de la MRC de Drummond.

Adoptée.

**047-03-2024      2.2 Techni-Consultant – Offre de services professionnels pour accompagnement des étapes préliminaires de la construction d'une nouvelle caserne.**

CONSIDÉRANT que suite au dépôt d'une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la subvention *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) volet 1, le projet de construction d'une nouvelle caserne a été jugé prioritaire;

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre, la municipalité doit déposer plusieurs documents et répondre à toutes les exigences du ministère avant la signature officielle de ladite subvention;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels numéro 23-00446 relative à l'accompagnement lors des étapes préliminaires de la construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède que douze (12) mois pour remettre tous les documents nécessaires avant la signature officielle de la Ministre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien et  
RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume retienne l'offre de services professionnels de Techni-Consultant au montant de 27 850 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 23-02-00-422.

Adoptée.

**048-03-2024      2.3 Demande d'achat d'une mousseuse pour la laveuse à pression.**

CONSIDÉRANT la demande du directeur incendie pour faire l'achat d'une mousseuse pour la laveuse à pression dans la caserne;

CONSIDÉRANT les avantages de cet achat est de sauver du temps lors du lavage des camions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une mousseuse pour la laveuse à pression du service incendie au montant de 280 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte du grand-livre numéro 02-220-00-522.

Adoptée.

**049-03-2024      2.4 Un à Un Architecte – Offre de services professionnels pour les étapes préliminaires à la construction d'une nouvelle caserne.**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels du 14 février 2024 au montant de 11570 \$ plus taxes pour la réalisation des étapes préliminaires comportant plusieurs phases pour l'avant-projet de construction de la caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT que ces étapes sont nécessaires afin d'obtenir l'accord final du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Chapdelaine appuyé par Francine Julien et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels d'Un à Un Architecte datée du 14 février 2024 pour effectuer les étapes nécessaires en collaboration avec la municipalité et la firme Techni-Consultants afin de répondre aux exigences du ministère.

D'APPROUVER la dépense au montant de 11570 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 23-02-00-422.

Adoptée.

**050-03-2024      2.5 Certification d'autosauvetage - autorisation de la dépense.**

CONSIDÉRANT qu'afin de terminer leur formation d'autosauvetage, deux pompiers doivent effectuer un cours de 8 heures incluant l'examen;

CONSIDÉRANT que le coût de la formation et de l'examen est de 235 \$ plus taxes par pompier;

CONSIDÉRANT que deux Officiers doivent effectuer leur certification au montant de 345 \$ plus taxes par officier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Chapdelaine appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'APPROUVER la dépense au montant de 1160 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-220-00-454.

Adoptée.

**3. VOIRIE.**

**051-03-2024      3.1 Rapiéçage mécanique et manuel des chemins – octroi de contrat.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé trois (3) soumissions pour le rapiéçage mécanique et manuel des chemins;

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissions étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'octroyer le contrat à Smith Asphalte, plus bas soumissionnaire, au montant de 189 \$ la tonne pour le rapiéçage mécanique et de 257 \$ la tonne pour une quantité estimée d'environ 100 tonnes pour le rapiéçage manuel.

QUE les travaux soient effectués avant le 30 juin de chaque année.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-320-00-521-50.

Adoptée.

**052-03-2024**

**3.2 Marquage des lignes sur les chemins – octroi de contrat.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé deux (2) soumissions pour le marquage des lignes sur les chemins de la municipalité pour les années 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Francine Julien et résolu :

D'octroyer le contrat à Marquage Tracage Québec, plus bas soumissionnaire, au montant approximatif de 21 450 \$ pour l'année 2024, 22 441 \$ pour l'année 2025 et de 23 670 \$ pour l'année 2026.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-355-00-453.

Adoptée.

**053-03-2024**

**3.3 Scellement des fissures – octroi de contrat.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission de Ligne Maska pour le scellement des fissures sur les chemins de la municipalité au montant de 1.41 \$ du mètre pour les années 2024-2025-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Luc Chapdelaine et résolu :

D'octroyer le contrat à Ligne Maska pour un montant maximum de 10 000 \$ prévu au budget annuel 2024 au poste budgétaire 02-320-00-521-50.

QUE les rangs Saint-Méthode, Saint-Henri et Saint-Prime soient priorisés pour l'année 2024.

Adoptée.

**054-03-2024**

**3.4 Fauchage des bordures de routes et débroussaillage des fossés – octroi de contrat.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé deux (2) soumissions pour le fauchage des bordures de routes et le débroussaillage des fossés pour les années 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu :

D'octroyer le contrat à l'Entreprise E. Bélanger, plus bas soumissionnaire, au montant de 2500 \$ pour la coupe de juin, 2500 \$ pour la coupe d'août et de 8400\$ pour le débroussaillage des fossés pour les années 2024-2025-2026.

Advenant une variation à la baisse ou à la hausse de 1 \$, l'entrepreneur s'engage à venir discuter avec la municipalité afin de prendre une entente pour un ajustement du prix du carburant.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-320-00-521-10.

Adoptée.

**055-03-2024**

**3.5 Balayage au coin des chemins – octroi de contrat.**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder au balayage des coins de rue;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Entreprise E. Bélanger au montant de 110 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT qu'il y a environ du travail pour dix (10) heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Julien appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu :

D'octroyer le contrat à l'Entreprise E. Bélanger pour le balayage des coins de rues du village au taux horaire de 110 \$.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-320-00-521-30.

Adoptée.

**056-03-2024**

**3.6 Abat-poussière – mandat à Somavrac c.c.**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit chaque année mettre de l'abat-poussière à certains endroits;

CONSIDÉRANT la soumission de Somavrac c.c. numéro 22434 au montant de 0.4200 \$ le litre pour environ 12800 litres de chlorure de calcium 35 % en vrac liquide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Luc Chapdelaine et résolu :

D'octroyer le contrat à Somavrac c.c. selon l'offre de services numéro 22434 pour l'année 2024.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-320-00-635.

Adoptée.

**057-03-2024 3.7 Service de niveleuse pour l'année 2024 – octroi de contrat.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé deux (2) soumissions pour le service de nivellement des chemins;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Jasmin Martel au montant de 194.50 \$ de l'heure plus de 15 \$ / heure pour la lame au carbure.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-320-00-521-10.

Adoptée.

**058-03-2024 3.8 Demande d'un budget additionnel pour les outils manquants dans le garage municipal.**

CONSIDÉRANT qu'un budget a déjà été alloué pour l'achat de fourniture et d'outils pour le garage municipal;

CONSIDÉRANT la demande des employés de voirie pour l'achat de certains outils manquants pour le bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que le budget prévu permet d'effectuer ces achats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

QU'un budget additionnel d'environ 5000 \$ soit octroyé.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-320-00-526.

Adoptée.

**059-03-2024 3.9 Les Entreprises Myrroy – Balai sur les chemins du village.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu au printemps de faire balayer dans le village de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu :

D'octroyer le contrat à les Entreprises Myrroy au montant de 159 \$ / heure pour les années 2024-2025-2026;

D'approuver la clause de l'ajustement de carburant dont le prix est fixé à la date de la signature du contrat et advenant une variation à la hausse ou à la baisse de plus de 0.10 \$ / litre, le tarif horaire sera ajusté.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-320-00-521-30.

Adoptée.

**060-03-2024 3.10 Autorisation de paiement de la facture numéro 091216 de R. Lemire Auto Suspension Inc.**

CONSIDÉRANT que des travaux ont dû être effectués sur la remorque à bascule;

CONSIDÉRANT la facture numéro 091216 de R. Lemire Auto Suspension inc. au montant de 2919.03 taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Julien appuyé par Luc Chapdelaine et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 2919.03\$ taxes incluses.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-320-00-525.

Adoptée.

**061-03-2024 3.11 Autorisation d'achat de poteaux et de panneaux pour la signalisation routière.**

CONSIDÉRANT que certains panneaux doivent être remplacés ou ajoutés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter des poteaux pour la signalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu :

D'autoriser l'achat d'environ 20 panneaux de signalisation chez Martech signalisation;

D'autoriser aussi l'achat de poteaux pour un montant total d'environ 5000 \$;

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-355-00-640.

Adoptée.

**4) Hygiène du milieu**

**062-03-2024 4.1 Travaux d'entretien dans le cours d'eau Fontaine – mode de répartition des coûts estimés.**

CONSIDÉRANT la demande pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Fontaine faisant suite à la résolution 271-11-2022;

CONSIDÉRANT que le mode de répartition des coûts sera attribué aux propriétaires affectés par les travaux selon la longueur de la bande riveraine touchant environ 837 mètres linéaires au total ;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à 15 521 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Francine Julien et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter, sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre émettre la MRC de Drummond en lien avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée.

**063-03-2024 4.2 Travaux d'entretien dans le cours d'eau Armand-Doré branche 3 – mode de répartition des coûts estimés.**

CONSIDÉRANT la demande pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau, Armand-Doré branche 3 faisant suite à la résolution 269-11-2022;

CONSIDÉRANT que le mode de répartition des coûts sera attribué aux propriétaires affectés par les travaux selon la longueur de la bande riveraine touchant environ 660 mètres linéaires au total ;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à 13 289 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter, sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre émettre la MRC de Drummond en lien avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée.

**064-03-2024 4.3 Offre de services professionnels d'Aquatech – Suivi terrain de la toxicité des installations des eaux usées.**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'Aquatech portant le numéro 20240191 pour le suivi terrain de la toxicité des installations des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le suivi sera effectué entre février et mai 2024 pour un total de :

pH : poste de pompage #1 Comtois 1 x / mois = 4 au total

pH : poste de pompage #2 Joyal 1 x / semaine = 15 au total

pH : effluents des étangs 1 x / semaine = 15 au total

CONSIDÉRANT que le coût pour les mesures de pH des installations est au montant forfaitaire de 690 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité accepte l'offre de services d'Aquatech au montant de 690 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-414-00-411.

Adoptée.

**065-03-2024 4.4 Compteur d'eau du Québec – calibration des compteurs.**

CONSIDÉRANT qu'annuellement, il y a lieu de procéder à la vérification de précision des compteurs et des débitmètres sur le territoire pour un total de six (6);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Chapdelaine appuyé par Francine Julienet résolu :

D'accepter la soumission des Compteurs d'eau du Québec au montant de 2370 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-412-00-419.

Adoptée.

**5. Urbanisme, zonage et aménagement.**

**066-03-2024 5.1 Démolition du bâtiment situé au 10-12, rue Ste-Marie – présentation des soumissions.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis les lots 5 251 253, 5 251 581 et 5 251 582;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 10-12 rue Ste-Marie est dans un très mauvais état et nécessite de procéder à une démolition rapidement;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été demandées et sont conformes;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Luc Chapdelaine et résolu :

D'accepter la soumission d'Excavation Sylvain Plante et fils inc. au montant de 12500 \$ plus taxes.

QUE s'il y a lieu d'ajouter de la terre de remplissage des frais supplémentaires seront ajoutés.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-190-00-522.

Adoptée.

**067-03-2024 5.2 Demande de modification de vocation du chemin de l'épuration en rue municipale au ministère des Transports du Québec et Mobilité durable.**

CONSIDÉRANT que le chemin d'épuration est un chemin privé;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable afin de municipaliser une partie de ce chemin;

CONSIDÉRANT que pour évaluer le dossier, certains critères sont à respecter;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'informer le ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable la possibilité de changer la vocation d'une partie du chemin de la station des eaux usées afin de devenir une municipale;

D'entamer les démarches afin d'établir les conditions requises;

De mandater une firme d'expert afin de procéder à une étude avant-projet pour établir les conditions requises auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant l'accès avec la route 224.

Adoptée.

**6. Loisirs et culture.**

**068-03-2024 6.1 Programme de camp de jour en accompagnement – mandat à la Ville de Drummondville.**

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Ville de Drummondville pour le camp de jour en accompagnement;

CONSIDÉRANT que certains résidents de Saint-Guillaume utilisent le service;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume désire poursuivre l'entente entre la Ville de Drummondville et la municipalité pour ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque appuyé par Francine Julien et résolu :

QUE la municipalité informe le service des loisirs de la Ville de Drummondville qu'elle désire renouveler l'entente.

QUE la municipalité s'engage à payer les frais d'inscription représentant le salaire de l'animateur par enfant.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-701-050-529.

Adoptée.

**069-03-2024**

## **6.2 Signification de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Guillaume à la MRC de Drummond pour la mise en place d'un panneau d'exposition permanente.**

CONSIDÉRANT que dans son plan triennal en culture 2023-2025, la MRC de Drummond lance un appel auprès des municipalités locales afin de connaître leur intérêt pour la mise en place d'un panneau d'exposition permanente mettant en valeur un artiste ou un écrivain de sa localité et ses œuvres;

CONSIDÉRANT que seulement 5 municipalités pourront bénéficier d'un panneau;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume désire informer la MRC de Drummond qu'elle est grandement intéressée par le projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume a plusieurs artistes et écrivains sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité répond aux exigences et obligations pour le projet de la MRC Drummond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Luc Chapdelaine et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Guillaume informe la MRC de Drummond qu'elle est intéressée par le projet d'implantation d'un panneau culturel dans sa localité.

Adoptée.

## **7. Varia.**

**7.1 Demande d'un citoyen de mettre la rue St-Basile à sens unique et d'empêcher le stationnement.** Le Conseil étudiera la demande.

## **8. Comités.**

## **9. Correspondance.**

**9.1 Octroi de la subvention du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés au montant de 25000\$ de Sa Majesté le Roi du chef du Canada.** Projet déposé : remplacement des tuiles de la salle au 2<sup>e</sup> étage.

**10. Période de questions.**

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance : 20 citoyens.

**070-03-2024 11. Levée de la séance.**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h45.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anny Boisjoli  
Directrice générale et greff.-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien, Maire